

Oraison commandée

MONSIEUR le chanoine Racicot, administrateur du diocèse, informe tous les prêtres, par la voix de notre journal, qu'il les autorise, aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir, à remplacer l'oraison commandée *Pro papa* par l'oraison *Ad petendam pluviam*.

Profession Religieuse

A L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL

LE 16 du courant, M. le chanoine Racicot, vicaire général, administrateur du diocèse, a admis à la profession religieuse les sœurs : Ludovica Ritchot ; Alexina Cadieux, Sainte-Rose ; Francoise-Alice Prono ; Adelaïde Dubois, Sainte-Véronique ; Albertine Daveluy ; Anna St-Germain, Lemaire ; Agnès Delisle, Descoteaux ; Bernadette Gaudette.

Le sermon a été donné par M. S. Charrier, p. s. s., curé de Saint-Jacques.

INFORMATIONS

La confirmation avant la première communion. —

A Mgr Robert, évêque de Marseille, qui le consultait sur cette mesure, S. S. Léon XIII vient de répondre :

« Sachez donc que Nous donnons les plus grands éloges à votre dessein. Car la pratique qui était passée en usage chez vous et ailleurs, ne s'accordait ni avec l'ancienne et constante discipline de l'Eglise, ni avec le bien des fidèles. Il y a, en effet, dans l'âme des enfants, de mauvaises passions en germe ; si on ne les arrache pas de très bonne heure, elles se fortifient peu à peu, séduisent des cœurs sans expérience et les entraînent à leur perte. Aussi les fidèles ont-ils besoin, même dès l'âge le plus tendre, d'être revêtus de la vertu d'En-Haut, que le sacrement de confirmation est destiné à produire. Comme le fait remarquer justement le Docteur Angélique, dans ce sacrement, le Saint-Esprit se donne afin de nous fortifier pour les combats